

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.**

**MINISTERE DE LA JUSTICE  
DIVISION PROVINCIALE DU SUD – KIVU  
B.P. 295 BUKAVU.**

**CERTIFICAT DE DEPOT**

**N° JUST.112/SKV/ 4.842 /2016.**

Nous soussigné **Berthe CHEKANABO NSIMIRE**, Chef de Division Provinciale de la Justice du Sud – Kivu à Bukavu, certifions que l'association sans but lucratif, non confessionnelle dénommée **Women Voice for Change – WVC** en sigle dont le siège social est établi à **BARAKA/FIZI**, Province du Sud – Kivu en République Démocratique du Congo ; ayant déposé ses statuts en vue de l'obtention de la personnalité juridique est enregistrée en ce jour par nos services.

Le dossier de cette association est orienté au Gouvernorat de la Province avec nos avis et considérations favorables, conformément aux articles 4, 5, 6, 7, 8 et 57 de la loi N° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique et de l'article 37 de la constitution de la République Démocratique du Congo.

Considérant l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance N° 12/356 du 06 novembre 1957 telle que modifié à ce jour et l'ordonnance 018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères, il est délivré à cette association un certificat de dépôt de son dossier pouvant lui servir des renseignements à qui de droit en attendant l'obtention de la personnalité juridique.

Fait à Bukavu, le 14/03/2016.-

**LE CHEF DE DIVISION PROVINCIALE  
DE LA JUSTICE**



**Bertha CHEKANABO NSIMIRE**  
**CHEF DE DIVISION**